

Présidentielles : Mélenchon veut constitutionnaliser le droit à l'avortement



Article rédigé par *Valeurs actuelles*, le 21 octobre 2021

Le candidat LFI à la présidentielle a, comme en 2017, jugé que l'IVG devait être inscrite dans la Constitution, mardi 19 octobre sur BFMTV.

« A chaque élection, on va recommencer à zéro le débat ». Jean-Luc Mélenchon a réaffirmé, mardi 19 octobre sur [BFMTV](#), sa volonté de constitutionnaliser le droit à l'avortement. Une question qu'il avait, en effet, lui-même versée au débat lors de la campagne de 2017. « Je le mettrai dans la Constitution le droit à l'avortement », a-t-il déclaré au micro de Jean-Jacques Bourdin.

« Les femmes sont propriétaires de leur corps, elles et elles seules ». « C'est un droit fondamental », a-t-il lancé, affirmant que « Monsieur Zemmour est contre ça ». L'écrivain a régulièrement été critiqué pour avoir notamment jugé, en 2014, que « la vie de leur enfant n'appartient pas » aux femmes, bien qu'il ait précisé ne pas regretter l'époque d'avant la loi Veil. « On peut parfaitement être contre l'avortement et pour autant reconnaître cette liberté », disait d'ailleurs Jean-Luc Mélenchon en 2017

Sur les questions de société, Jean-Luc Mélenchon a également défendu comme « fondamental » le droit à mourir dans la dignité. Sur BFMTV, le candidat LFI s'est aussi dit favorable à la légalisation du cannabis, car « la prohibition n'a rien donné ». Et alors qu'aucun candidat de gauche n'apparaît, dans les sondages, capable d'arriver au second tour, il a jugé « ne plus croire » à une union de la gauche. Lui-même est régulièrement crédité d'environ 9% des voix..

Retrouvez l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)